

COMMUNE DE MIGRON

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

Date de convocation : 25/04/2022

Date d'affichage : 25/04/2022

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt deux, le 3 mai, à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Migron se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Agnès POTTIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités locales.

Présents : 11**Mesdames : Agnès POTTIER, Marie-Joëlle ÉMON, Nina POUPELIN, Josette BÉRARD.****Messieurs : Henri BLOIS, Alain POTTIER, Jean VITRY, Jean-Noël COUSIN, Frédéric FÉRAND, Éric BUINIER, Christopher HANCOCK.****Absents : 2****Mesdames Susan HANCOCK (pouvoir à Christopher HANCOCK)) et Jacky BESSON (pouvoir à Agnès POTTIER).**

Madame Marie-Joëlle ÉMON a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour**Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2022**

- 1. Modification budgétaire**
- 2. Vote des subventions aux associations**
- 3. Questions diverses**

Avant d'approuver le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2022, Christopher HANCOCK demande ce que signifie cette phrase rapportée dans les questions diverses :

« Il (Alain POTTIER) souligne qu'il n'apprécie pas que l'on critique le travail des agents communaux et le temps qu'il passe avec eux ».

Monsieur POTTIER répond que le travail bien fait n'est jamais rapporté et que ce n'est pas la faute des agents si le passage et le stationnement d'un camion dans la rue du Moulin provoquent des ornières à boucher plusieurs fois dans l'année ».

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2022 est adopté à l'unanimité

1	Modification budgétaire sur le budget principal	D-2022-19
	Identifiant unique de l'acte :	Nomenclature : 7.1

Madame le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de remplacer les panneaux d'affichage électoral. 12 panneaux et 24 manchons commandés à VÉDIF Collectivités totalisent la somme de 1 886,40 € TTC. Il y a donc lieu de procéder à une modification budgétaire et prendre 2 000 € sur le compte 2135/210 pour régler cet investissement :

Investissement Dépenses	
Articles - Opération	Montant
2135/210- opération règlement panneaux	- 2 000
023- Virement à la section d'investissement	+ 2 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter la modification budgétaire indiquée dans le tableau ci-dessus.

2	Vote des subventions aux associations	D-2022-20
	Identifiant unique de l'acte :	Nomenclature 7.5

Madame le Maire soumet à l'assemblée un projet de répartition des subventions à allouer aux associations pour 2022 pour un total de 4 263,00 €.

Concernant les Aînés ruraux, 100 € sont retenus pour le ménage effectué par Véronique COUSIN, son contrat ayant été augmenté pour lui permettre de faire face à l'entretien du bâtiment des aînés à raison de 1h30 par mois à compter du 1^{er} avril 2022.

Concernant Belle Rive, Madame le Maire explique que le centre social bénéficie d'une participation financière plus importante des communes du pays buriaud pour pallier à la baisse de celle de la CAF. La commune de Migron lui a offert 5 pinces à déchets et loue à titre gracieux la salle municipale ou la salle des Aînés pour l'organisation de diverses activités.

Après avoir entendu Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de versement de subventions suivante :

6574- Subventions aux associations	2022
Amicale des sapeurs pompiers	305,00
Aînés Ruraux	205,00
ACCA	305,00
Animation Migronnaise	305,00
La Gaulle Mathalienne	153,00
Association Boute-en-train	305,00
Passion du Rossignol	305,00
Les dés à coudre	305,00
FNACA	50,00
Solidaire Migron	305,00
Panier Solidaire Buriaud	250,00
ADMS St Hilaire	320,00
Collège de Burie	150,00
Belle Rive	1 000,00
TOTAL	4 263,00

8	Questions diverses	
----------	---------------------------	--

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la salle des fêtes se loue le weekend du vendredi à 13 h 30 jusqu'au lundi suivant à 13 h 30.

Madame le Maire expose le souhait de voir aménagé le tarif de la location de la salle des fêtes à un habitant de la commune le weekend des 4 et 5 juin 2022 car en raison de la brocante lundi de Pentecôte le 6 juin, les clés de la salle des fêtes remises le vendredi devront être restituées le dimanche midi au lieu de lundi.

Ainsi, avec la mise à disposition de la cuisine, le montant total de la location s'élève exceptionnellement à 120,00 € au lieu de 140,00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- autorise Madame le Maire à adapter le montant de la location de la salle des fêtes à 120,00 € spécialement pour les dates des 4 et 5 juin 2022.

Madame le Maire

- demande aux bonnes volontés de rechauser les cuissardes pour nettoyer le lavoir lundi 9 mai dès 9 heures.
- Informe de la présentation mardi 3 mai par la société ARIUS des écrans numériques de diffusion en continu des affichages obligatoires en mairie en lieu et place du papier. L'installation et la formation sur un écran est de 479,00 € HT + la location mensuelle d'un écran 43" à 89,14 € HT (incluant 5 ans de maintenance).

Frédéric FÉRAND

- Donne l'idée de programmer un diaporama déroulant du site internet de la commune sur un ancien PC installé dans le hall d'entrée de la mairie, et de se renseigner auprès d'autres mairies sur les panneaux d'affichage numérique adaptés à un environnement extérieur.
- est circonspect sur le coût du « pumptack », une alternative au skate-park. Il faudrait appeler les mairies qui en ont installé un sur leur commune.
- se rappelle à commander les cages de foot à 8
- accepte de prendre des photos des extérieur et intérieur de l'église pour promouvoir Prélude et de la haie bocagère pour son inauguration le 11 juin.

Alain POTTIER

- annonce que la nouvelle balayeuse a été passée dans la commune. Cependant, le tracteur auquel elle est attelée est trop grand et empêche une bonne visibilité et son passage dans les rues étroites. Trouver un tracteur 26 cv d'occasion reste compliqué, mais il a trouvé un SOLIS neuf à 10 740 € TTC. À voir avec le SIVOM.
- confirme la fin de la pose des bordures aux différents busages et de celle du nettoyage des rues du centre-bourg, et que les jardinières vont être remplies de végétaux nouvellement achetés.

Marie-Joëlle ÉMON demande si Migron est desservi par une ligne de bus non scolaire. Madame le Maire confirme l'existence de la ligne Siecq-Saintes assurée par le transporteur Kéolis. L'information est donnée sur les panneaux des arrêts de bus et qu'il est nécessaire de bien communiquer à ce sujet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, et aucune question n'étant posée,
Madame le Maire déclare la séance levée à 20h30.

N° délibération	Nomenclature	Objet de la délibération	Page
2022-19	7.1	Finances locales/ décisions budgétaires	2
2022.20	7.5	Finances locales/ subventions	2/3

Émargements des membres du conseil municipal du 3 mai 2022

Agnès POTTIER, Maire	
	Marie-Joëlle ÉMON, adjoint
Alain POTTIER, adjoint	Frédéric FÉRAND, adjoint
Susan HANCOCK (pouvoir à Christopher HANCOCK)	Jean VITRY
Josette BÉRARD	Christopher HANCOCK
Nina POUPELIN	Henri BLOIS
Jean-Noël COUSIN	Jackie BESSON (pouvoir à Agnès POTTIER)
Éric BUINIER	